

## NOTE DE PRÉSENTATION BREVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

### COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

#### Cadre général du compte administratif

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la Communauté de Communes Ouest Limousin.

*Elle est disponible sur le site internet de la Communauté de Communes.*

Le Compte Administratif 2018 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018.

Il se décompose en 2 sections : fonctionnement et investissement.

Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier.

Le Compte Administratif 2018 a été approuvé le 14 mars 2019 par le conseil communautaire.

*Il peut être consulté sur simple demande au siège de la communauté de communes aux heures d'ouvertures des bureaux.*

#### Résultats de clôture:

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat N-1		946 159.40 €	130 488.10 €		130 488.10 €	946 159.40 €
Opérations réelles	4 361 043.81 €	4 845 452.25 €	2 018 692.67 €	1 505 287.12 €	6 379 736.48 €	6 350 739.37 €
Opérations d'ordre	331 990.42 €	64 153.61 €	64 153.61 €	331 990.42 €	396 144.03 €	396 144.03 €
Totaux	4 693 034.23 €	5 855 765.26 €	2 213 334.38 €	1 837 277.54 €	6 906 368.61 €	7 693 042.80 €
<b>Résultat</b>	<b>1 162 731.03 €</b>		<b>-376 056.84 €</b>		<b>786 674.19 €</b>	

L'exécution du budget de fonctionnement dégage un excédent de fonctionnement de 216 571,63 € sur l'exercice 2018 (Rappel 2017 : 210 891,84 €), qui, cumulé à l'excédent N-1 (2017 : 946 159,40 €) permettra d'affecter en 2019 un montant total de 1 162 731,03 €.

L'exécution du budget d'investissement fait apparaître un déficit d'investissement de 195 077,13 € sur l'exercice 2018 (Rappel 2017 : 43 518,92 €), qui, cumulé au déficit N-1 (2017 : 130 488,10 €) s'élève à 376 056,84 €. Ce déficit sera reporté en section d'investissement dépenses sur le budget 2019.

#### Section fonctionnement:

Elle regroupe l'ensemble des recettes et dépenses nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des équipements et services intercommunaux.

## Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (crèches, accueils de loisirs, inscriptions médiathèque,...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

### Comparatif par chapitre avec 2017

Chapitre	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Variation en €	Variation en%
70	Produits des services du domaine	487 016.25 €	464 297.51 €	-22 718.74 €	-4.66 %
73	Impôts et taxes	2 431 706.20 €	2 535 893.88 €	104 187.68 €	4.28 %
74	Dotations, subventions et participations	1 451 846.38 €	1 480 489.06 €	28 642.68 €	1.97 %
75	Autres produits de gestion courante	170 748.29 €	159 965.19 €	-10 783.10 €	-6.32 %
013	Atténuations de charges	102 759.75 €	197 870.07 €	95 110.32 €	92.56 %
77	Produits exceptionnels	120 698.06 €	6 936.54 €	-113 761.52 €	
042	Opérations d'ordres	124 621.94 €	64 153.61 €	-60 468.33 €	
002	Excédent antérieur reporté	815 264.05 €	946 159.40 €	130 895.35 €	16.06 %
<u>Total des recettes de fonctionnement</u>		<u>5 704 660.92 €</u>	<u>5 855 765.26 €</u>	<u>151 104.34 €</u>	

### Chapitre 70 – Produits des services du domaine

Diminution de 22 700 €.

Les variations significatives qui concernent ce chapitre sont :

- des recettes nouvelles des familles pour la micro-crèche : + 17 000 €
- une diminution des recettes de mise à disposition du personnel due à l'arrêt des TAP en septembre, la fin de la mise à dispo au Judo, diminution de la Mise à disposition au budget SPANC suite à un poste non remplacé.

### Chapitre 73 – Impôts et taxes

On observe une augmentation de 104 187 €

+ 52 000 € sur les taxes ménages et Cotisation Foncière des Entreprises dont 30 000 € liés à l'augmentation des taux et le reste à l'augmentation des bases ;

+ 17 375 € d'attributions de compensation reversées par les communes, liées au transfert de compétence GEMAPI.

+ 43 600 € sur les rôles supplémentaires (qui concernent 3 années de rattrapage) ;

- 12 000 € sur le FPIC du à une baisse du CIF sur l'année suivant une fusion ;

+ 2 000 € sur la taxe de séjour (intégration du nouveau territoire hors Cognac-la-Forêt).

### Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations

On observe une augmentation de 28 600 €.

Les variations significatives qui concernent ce chapitre sont :

- Baisse des dotations de l'état de 30 000 € ;
- FCTVA 2018 : + 28 000 €. Cette recette est très fluctuante et dépend des travaux d'entretien effectués ;
- Participation emplois aidés : - 40 000 € ;
- Une baisse de 4 300 € des subventions du département pour les structures de l'enfance-jeunesse.
- une augmentation des subventions CAF de 60 700 € dont + 50 000 € concernent la micro-crèche de Cussac (Cette subvention étant auparavant perçue par le délégataire de service et déduite de ce que celui-ci facturait à la communauté de communes),

- une augmentation exceptionnelle de 22 000 € du Fonds Départemental de compensation de la taxe professionnelle.

#### Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Ce chapitre fait apparaître une diminution de 11 000 €. Il regroupe les loyers des bureaux, logements, ateliers et bâtiment industriels, ainsi que les charges rattachées aux loyers.

Cette diminution est notamment due au départ d'une entreprise sur le site des Garennes.

#### Chapitres 77 – Recettes exceptionnelles

Diminution de 113 000 €.

En 2017, le remboursement de la subvention au budget annexe OM était sur ce chapitre.

#### Taux de fiscalité

Taxe d'habitation : 9,40 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 0,38 %

Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 5,14 %

Cotisation Foncière des Entreprises : 26,87 %

#### Dépenses de fonctionnement

Elles sont constituées par les salaires du personnel, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les cotisations, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

#### Comparatif par chapitre avec 2017

Chapitre	Libellé	Réalisé 2017	Réalisé 2018	Variation en €	Variation en%
011	Charges à caractère général	767 374.90 €	741 567.71 €	-25 807.19 €	-3.36 %
012	Charges de personnel	2 058 933.70 €	2 165 649.69 €	106 715.99 €	5.18 %
65	Autres charges de gestion courante	534 286.30 €	379 902.58 €	-154 383.72 €	-28.90 %
014	Atténuations de produits	914 692.00 €	888 155.05 €	-26 536.95 €	-2.90 %
66	Charges financières	73 523.53 €	114 422.16 €	40 898.63 €	55.63 %
67	Charges exceptionnelles	219.50 €	21 196.23 €	20 976.73 €	
68	Dotations aux amortissements et provisions	0.00 €	50 150.39 €	50 150.39 €	
042	Opérations d'ordres	329 475.10 €	331 990.42 €	2 515.32 €	
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>4 678 505.03 €</b>	<b>4 693 034.23 €</b>	<b>14 529.20 €</b>	

#### Chapitre 011 – Charges à caractère général

On constate une baisse de 25 800 €

Les articles suivants ont les variations les plus significatives :

60632 – Fournitures de petit équipement + 26 000 € - Il s'agit là de dépenses ponctuelles qui concernent les matériaux du café associatif.

60633 – Fournitures de voirie : -12 000 € - Moins de travaux ont été effectués en régie, ils ont été confiés à un prestataire.

6064 – Fournitures administratives : - 4 400 € - Une attention particulière a été demandée à chaque service afin de réduire ce poste de dépenses qui peut souvent dériver. Pas de grosse commande cette année et une vérification systématique des stocks avant de passer une commande.

6132 – Locations immobilières : + 7 400 € concerne le loyer de la micro-crèche + 10 000 € et l'année dernière, il y avait la location exceptionnelle du gîte pour les stagiaires PLUi.

- 6135 – Locations mobilières : - 5 200 € achat de deux copieurs en lieu et place des locations.
- 61522 – Entretien et réparations bâtiments : - 8 240 € - Article très aléatoire dépend souvent d'imprévus.
- 615231 – Entretien et réparations voies et réseaux : + 64 257,74 €. Des travaux faits habituellement en régie délégués à une entreprise pour 45 000 € et autre différence compensée avec le montant réalisé en investissement.
- 6155 – Entretien et réparations matériel : - 7 000 € Article très aléatoire dépend souvent d'imprévus.
- 6156 – Maintenance : - 13 800 € Décalage d'une année pour paiement de la maintenance des NRA.
- 616 – Assurance : - 53 300 € dus à la renégociation des contrats en 2017.
- 6162 – Assurance dommages ouvrages : + 11 000 € - dépense exceptionnelle pour les maisons de santé en 2018.
- 617 – Etudes et recherches : - 20 700 € - Pas d'étude réalisée en 2018.
- 6184 – Versements à des organismes de formations : - 4 000 €. Article très aléatoire dépend des besoins annuels.
- 6228 - Rémunérations d'intermédiaires et d'honoraires : - 10 500 € - Concernait en 2017 l'achat des tickets restaurants qui ont été supprimés.
- 6283 – Frais de nettoyage des locaux : + 8 000 € nettoyage de la crèche de Saint-Laurent confié à une entreprise.
- 6358 – Autres droits : + 12 000 € Dépense exceptionnelle qui concerne les taxes d'urbanisme des maisons de santé. Dernier paiement prévu en 2019.

#### Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel ont augmenté de 107 000 € entre 2017 et 2018.

Plusieurs éléments sont à prendre en compte pour expliquer cette variation :

- Augmentation normale de la masse salariale (avancements de grade, d'échelon, intégration de participation à la prévoyance, indemnité de compensation de la hausse de CSG) ;
- Intégration du personnel de la micro-crèche pour un montant de 85 000 € ;
- Départ en retraite non remplacé ;
- Départ d'une technicienne SPANC (salaires payés sur le budget principal facturés ensuite au budget SPANC) ;
- Mise en place du nouveau régime indemnitaire des agents (RIFSEEP) ;
- Fin des activités périscolaires à partir de septembre et ouverture les mercredis matins des accueils de loisirs ;
- De nombreux arrêts maladies.

#### Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

On observe une baisse conséquente sur ce chapitre (- 154 000 €).

Celle-ci est liée :

- à la non reconduction de la subvention exceptionnelle de 100 000 € au budget Ordures Ménagères qui avait votée en 2017 pour pallier aux difficultés de trésorerie de ce budget ;
- à la suppression du reste à charge que la collectivité versait au délégataire pour la micro-crèche de Cussac qui s'élevait en 2017 à 58 000 € ;
- à la diminution de 36 500 € de la subvention d'équilibre du budget CIAS ;

Certains articles de ce chapitre ont néanmoins augmentés suite à :

- l'adhésion au Syndicat Mixte DORSAL ;

- la transfert de la compétence GEMAPI pour les communes du territoire ex Vallée de la Gorre.

#### Chapitre 014 – Atténuation de produits

Sur ce chapitre, on observe une diminution de 26 500 € de l'article qui concerne les attributions de compensation versées aux communes suite au transfert de la compétence GEMAPI.

#### Chapitre 66 – Charges financières

Augmentation de 41 000 €.

Celle-ci est due à l'intégration des Intérêts Courus Non Echus (Il ne s'agit pas de dépenses supplémentaires mais d'un décalage de paiement des intérêts d'emprunts, ce montant sera ensuite annulé en totalité en 2019).

#### Chapitres 67 – Charges exceptionnelles

L'augmentation de 21 000 € sur ce chapitre correspond notamment à un trop perçu de l'ASP pour les emplois aidés suite à la fusion.

#### Chapitres 68 – Dotations aux amortissements et provisions

Ce chapitre qui s'élève à 50 151 € intègre une provision pour risques correspondant à des impayés de loyers professionnels, les entreprises ayant cessé leur activité. Il s'agit d'une dépense exceptionnelle.

### **Section Investissement:**

La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la communauté de communes. Cette section est liée aux projets d'équipements de la communauté de communes à moyen ou long terme.

#### Dépenses d'investissement:

Le budget d'investissement de la communauté de communes regroupe toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Le montant des dépenses réelles d'investissement s'élève pour l'exercice 2018 à 2 018 692,67 €.

Les principales dépenses concernent les opérations suivantes :

- Le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 177 940,95 € ;
- Maison de santé Oradour-sur-Vayres : 590 180 €. *Sur cette opération, des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2019 pour un montant de 106 998 € ;*
- Maison de santé de Saint-Mathieu : 623 081 €. *Sur cette opération, des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2019 pour un montant de 61 179 € ;*
- Travaux sur les autres bâtiments communautaires pour un montant de 31 961 €. *Sur cette opération, des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2019 pour un montant de 142 045 € ;*
- Fonds de concours ALSH de Maisonnais pour 21 000 € ;

- Aménagement numérique pour 199 087 € - *Sur cette opération, des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2019 pour un montant de 166 879 € ;*
- Le versement d'une avance de 150 000 € au profit du budget Ordures Ménagères - *Sur cet article, des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2019 pour un montant de 200 000 € ;*
- Des travaux de voirie pour un montant de 163 946 €. *Sur cette opération, des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2019 pour un montant de 6 646 € ;*
- Les documents d'urbanisme pour un montant de 10 281 €. *Sur cette opération, des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2019 pour un montant de 92 466 € ;*
- L'acquisition de matériel de bureau et informatique et de logiciels affectés sur les différents services communautaires pour un montant de 23 072 € - *Sur cet article des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2019 pour un montant de 5 038 € ;*
- L'acquisition de mobilier pour un montant de 5 977 € - *Sur cet article des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2019 pour un montant de 22 624 € ;*
- L'acquisition de matériel « autre » pour un montant de 9 607 € - *Sur cet article des crédits ont été reportés (Restes à réaliser) sur 2019 pour un montant de 23 720 €.*

Les autres restes à réaliser qui seront reportés sur 2019 sont les suivants :

- Acquisition de terrains : 46 300 €
- Subventions aux entreprises : 48 741 €.

#### Recettes d'investissement

Le montant des recettes réelles d'investissement s'élève pour l'exercice 2018 à 1 505 287,12 €.

Les principales recettes sont :

- Affection de Résultat fonctionnement N-1 pour 79 996,49 € ;
- Subventions du département : 58 870,11 € ;
- Subventions Etat : 174 002,92 € ;
- Subvention CAF : 8 077,77 € ;
- Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) : 213 529,38 € ;
- Derniers versements emprunt pour les maisons de santé : 630 000 € ;
- Avance départementale pour aménagement numérique : 166 879 € ;
- Remboursements d'avances des budgets annexes : 160 800 €

## Ratios

Etat de la dette : Le capital restant dû de la dette s'élève à 2 157 493,62 € au 31 décembre 2018.

La capacité d'autofinancement (CAF), appelée aussi épargne brute, c'est à dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 484 408,44 €. Elle est en augmentation de 16,52 % par rapport à 2017.

Le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) est égal à 10,00 %.

La capacité de désendettement avoisine les 4 ans et demi.

Désignation ratio	Ratio CCOL 2017	Ratio CCOL 2018	Ratio moyen groupement de communes 10000 à 20000 hab. (données 2015)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	366.00	366.81	266
Produits des impositions directes/population	179.00	186.97	213
Recettes réelles de fonctionnement/population	401.00	407.56	310
Dépenses d'équipement brut/population	42.00	142.21	74
Dettes/population	197.00	181.47	172
DGF/population	61,61	60.96	47
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonct	47,67%	49.66%	36,6 %
Dépenses réelles de fonc + remb dette/recettes réelles fonc	94,08 %	93.68%	89,6 %
Dépenses brutes d'équipement/recettes réelles de fonc	10,43 %	34.89%	23,8%
Dettes/recettes réelles de fonctionnement	49,03 %	44.53%	55,5%

*Nota: Les articles L 2121-26, L 3121-1 7, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.*